

COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMANT

-Réunion du 13 février 2009-

Etaient présents : Mme Françoise Maupin, M. Gilbert Desmorieux, adjoints, Mmes Murielle Boucher, Catherine Mortelecque, MM. Sylvain Labille, Jacques Brouwet, Ludovic Barnay, Frédéric Jacquelin.

Excusé : M. Bernard Santiana

Absent : M. Pascal Gibert

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 22 octobre 2008.
- Prend connaissance des actes accomplis pour la période du 22 octobre 2008 au 13 février 2009
- Fixe la participation à 190€ par élève pour les frais de fonctionnement (63.33€ par trimestre) des élèves non domiciliés à Sommant
- Accepte la reprise des concessions perpétuelles n°8, n° 20 du plan en date du 28 mars 1925 appartenant à M. DEMOURON Jean et celle n° 93, n° 34 du plan, en date du 1^{er} août 1963 appartenant à Mme vve LAURENT née CHAMPEAU Marie, ces concessions sont laissées totalement à l'abandon et ont fait l'objet des procédures légales de reprise.
- Afin de créer des places de stationnement à proximité de l'église, décide d'aménager une place de stationnement, le long de la VC13 en prolongation de la parcelle cadastrée B 396, de faire enlever l'arbre qui se situe sur cette place et le replacer à l'entrée du village entre le calvaire et le transformateur.
- Pour raisons de sécurité, et après étude technique et financière des différentes possibilités existantes, décide de faire réaliser un merlon de terre (bute de 60 cm de haut), le long de la VI 77, afin de sécuriser la portion de route longeant le plan d'eau, et de faire réaliser une plateforme sur toute la longueur de la digue afin d'en faciliter et sécuriser l'entretien.
- Suite aux difficultés rencontrées lors des intempéries des derniers mois par les habitants de hameaux situés en hauteur, décide de faire procéder à la construction d'un silo à sel sur la parcelle B 504, de faire l'acquisition d'une bâche de protection pour ce silo, et d'acquérir une saleuse pour procéder au déneigement afin de sécuriser la voirie en cas d'intempéries.
- Pour des raisons de maintien en état et de sécurisation de la voirie, décide de faire procéder à l'égavage des parcelles communales bordant la voirie communale, de faire procéder à l'égavage des parcelles des propriétaires privés qui l'ont accepté ou demandé, et à refacturer à ceux-ci le montant de la prestation d'égavage engagé.
- Propose de créer une régie de recettes pour l'encaissement des règlements pour les redevances d'occupation des dépôts de bois ainsi que pour les travaux d'égavage, et de s'acquitter des frais d'assurance qui s'y rapportent.
- Décide de créer un site Internet pour la valorisation touristique et la transmission d'informations publiques de la commune de Sommant.

- Suite aux récents débats parlementaires concernant la détection incendie, décide de faire installer des détecteurs de fumée dans tous les bâtiments communaux
- Demande à l'Etat de suspendre l'application des mesures décidées lors du conseil d'administration de l'ONF du 17 novembre 2008 et d'ouvrir, avec toutes les parties concernées, un débat national sur l'avenir de la forêt publique. Le Conseil Municipal de Sommant apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable de proximité assurée par un service public forestier national, et de grande qualité dans le cas précis de la commune de Sommant.
- Suite aux nombreuses cessions de terrain concédées par M. Jacques BRUANDET lors de l'élargissement de la VI76 (VC9) et suite a sa demande, décide de lui vendre, une partie de la parcelle cadastrée section A n°586 sise à « Prangey », dont les délimitations par arpentage seront : 3,50 mètre à partir du mur de façade Sud du bâtiment de M. BRUANDET, a ras le mur de pignon Est, et a ras le parterre Ouest, soit environ 50 ca.
- Suite à la demande de M. FERRET, décide de lui vendre la parcelle en friche cadastrée section A n°97 sise à « Prangey » dans la continuité de sa propriété pour une superficie de 1a 95 ca.
- Sollicite une subvention pour la Dotation Globale d'Equipement 2009 concernant les travaux d'aménagement du bourg et pour l'entretien des bâtiments communaux.
- La lagune actuelle étant insuffisante et très dégradée, autorise le Maire à établir et à transmettre un dossier de demande de subvention auprès des financeurs ad hoc, pour la réalisation d'une nouvelle lagune dans la cadre de l'assainissement collectif de la commune de Sommant
- Décide de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Jean-Baptiste PIERRE.